



Depart avec enfant de quelques jours

Par **stema**, le **10/01/2017** à **13:09**

Bonjour,
Je suis européenne, mariée depuis 2015 avec un sans papier, on a eu un enfant depuis 15 jours, là, ma vie avec lui est devenue insupportable pour moi et ma fille aînée (fille de un autre père), on a déposé un dossier pour régulariser la position de mon conjoint comme époux de citoyen européen, ils ont donné rendez-vous le 01 03.
Ma fille et moi, on vit un harcèlement psychologique et on souhaite retourner dans notre pays qui est en Europe.
Je ne peux pas lui parler civilement de ça car j'ai peur de grosses rétorsion de sa part vu que son but sont les papiers, et l'enfant lui donne la certitude de les avoir.
Je voudrais prendre mes enfants et aller dans mon pays et après, lui pourra la voir mais là-bas. Est-ce que j'ai le droit ? Vu que l'enfant n'a que quelques jours et que c'est moi que travaille ?
Merci pour vôtres réponses et conseils.
Je suis dans une grande souffrance.

Par **amajuris**, le **10/01/2017** à **14:19**

bonjour,
je suppose qu'avant d'épouser une personne sans papiers, votre entourage a du vous mettre en garde sur les risques en particulier d'un mariage gris fait uniquement pour obtenir un titre de séjour.
pourquoi avoir déposé un dossier de régularisation pour votre époux s'il se comporte comme vous l'indiquez.
pour avoir un titre de séjour, comme parent d'enfant français, il doit subvenir à son éducation et à son entretien, est-ce le cas ?
à votre place, j'informerais votre préfecture des faits que vous indiquez.
comme vous êtes mariés et que votre mari est le père de cet enfant, vous ne pouvez pas le soustraire à son père en quittant la france sans son accord car vous vous mettriez en faute.
salutations

Par **stema**, le **10/01/2017 à 14:29**

Merci pour votre réponse.
Oui ils m'ont mis en garde mais j'étais aveugle. J'ai déposé le dossier comme j'ai vous dit car j'étais aveugle.
Il est présent dans la vie de l'enfant mais pas économiquement car il ne travaille pas, par contre mon enfant il est née en France mais il n'a pas la nationalité française car ni moi ni son père avons la nationalité française.
En ce cas vu que l'enfant se n'a que quelques jours j'ai droit de le reporter en mon pays sans son accord?
Merci encore.

Par **amajuris**, le **10/01/2017 à 17:23**

si cet homme a reconnu devant l'état-civil cet enfant, et que vous quittez le territoire, il peut faire une procédure pour le récupérer.
mais selon votre message, comme ce qui l'intéresse, ce sont les papiers pour rester en France, il ne devrait pas tenter quoique ce soit.
mais vous resterez marié avec cet homme.
dès à présent, j'informerais la préfecture qu'il ne subvient aucunement à l'entretien et à l'éducation de son enfant.
il existe des associations d'aide aux étrangers en difficulté ou même une assistante sociale de votre commune.

Par **stema**, le **10/01/2017 à 18:37**

Merci encore pour votre réponse.
Je ne peux pas rien envoyer à la préfecture avant d'être dans mon pays car il vit avec nous et si jamais découvre ce la ça serait pire, pour me rendre chez les assistants sociaux c'est le même problème.
Je voudrais seulement partir et faire mes démarches en sécurité de mon pays. Il pourrait avoir des témoignages que il était présent toujours pendant ma grossesse et aussi que il s'occupe de toutes les démarches mariage, sécurité, ainsi que il m'a aidé et m'aide à la maison avec l'enfant.
Ce qui je craigne surtout est que il peut porter plainte est que je risque la prison? Car il ne s'arrêtera devant à rien pour me faire du mal.
Est-ce que si je parte je dois d'abord informer la gendarmerie?
Merci beaucoup j'ai vraiment besoin d'aide

Par **stema**, le **13/01/2017 à 19:42**

Bonsoir
Y a-t-il quelqu'un s'il vous plaît qui peut me dire si Je peux quitter le territoire français avec mon enfant sans risque de conséquences pénales.
Merci j'ai besoin de votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2017 à 03:32**

Bonjour
votre conjoint est en cours de régularisation. Sans évoquer ce motif vous n'êtes pas autorisé à soustraire l'enfant de l'autorité de son père. Dans le cas contraire des

poursuites pénales peuvent être entamées.
Vous devez entamer une procédure de séparation et il appartiendra au juge des affaires familiales de se prononcer sur les droits de chaque parent.
Ceci est le droit. Ensuite en pratique ... Les procédures étant longues et les justices pouvant se contredire ...
Donc légalement non, pratiquement possiblern
Restant à votre disposition.

Par **Visiteur**, le **15/01/2017** à **08:26**

Bjr
Vous ne devez pas rester avec lui.
Contactez une association pour les femmes maltraitées si c'est le cas.
Si vous repartez dans votre pays, je pense que vous ne risquez pas grand chose, mais déposez une plainte avant de partir, sachant qu'en plus, cet individu est sans papier en France.

Par **morobar**, le **15/01/2017** à **10:03**

Bonjour,
Je ne vois pas ce qui peut empêcher la mère de quitter le pays avec l'enfant, si ce dernier dispose de papiers en règle, c'est à dire un passeport.
Seule une I.S.T. ou interdiction de sortie du territoire demandée par le père auprès du J.A.F. pourrait s'opposer au franchissement de la frontière.

Par **stema**, le **15/01/2017** à **14:36**

Bonjour Je vous remercie vous tous pour votre réponses, Je vois que vous êtes presque tous de l'avis que on fait je ne risque pas de conséquences pénales.
Je avait pense de me tourner vers une association mais lui il vit toujours avec nous et je devrais justifier ou je vais et en plus peut être ils vont l'appeler et si il est au courant de ça sa deviendra pire.
Pragma me conseille de déposer une plainte avant le départ est que une main courante serait aussi bien?
Est que il pourrait déposer plainte pour enlèvement international ou vu que l'enfant n'est pas Français c'est pas possible?

Par **stema**, le **04/03/2017** à **11:20**

Bonjour a tous voici l'évolution de la situation:
La violence verbale de monsieur c'est continue j'ai déposé une main courante, le 13/12 je voulais prendre mon enfant que plaire dans le bras il m'empêche, me pousse et me dit appelé la police maintenant, ce que j'ai fait la police lui demander de s'éloigner pour un jour, le jour d'après il revient et alors moi je part après avoir déposé main courante.
Je reste dehors 10 jours et. Pendant j'informe la préfecture de fait, or mon propriétaire vient a la maison et mis monsieur dehors et menace fermer l'eau et faire abandon de lieu si je ne rentre pas.
Monsieur m'appelle en pleurant que est au froid en plus les vacances scolaires se termine et je dois aussi reprendre mon travail alors je rentre mais monsieur monte les jeux doux jusqu'à 01 Mars date de son rendez vous a le quelle je ne me présente pas avec lui et je ne fournit pas mes documents bon en bref or monsieur est toujours

a la maison et ma dit que je ne pourrais jamais faire le minimum déplacement sans son consentement il ne veut ne travailler ni faire rien j'ai lui demande de partir mais il ne veut pas.rnJ'ai reçu un commandement d'hussier avec clause résolutoire du bail.rnOr ma question l'avocat que j'ai eu dans le cadre de une demande d'aide juridictionnelle dit que après que elle présente sa requête je pourrais partir en Italie avec mes enfants.rnUn autre dit que je risque de être recherche, un autre que vu que la préfecture peut être a refusé son document il ne pourra rien faire.rnJe vous en prie donne moi votre conseils pour me ne sortir de ce cauchemar en sachant que monsieur cherche toutes les moyens pour avoir ses papiers et que il connait bien les lois français et que il veut me nuire vu que j'ai ecri a la préfecture.rnMerci rnUne aut

Par **jodelariege**, le **04/03/2017 à 12:00**

bonjour vous avez toutes les réponses au dessus dont celle de morobar le 15/01/2017;je ne comprends pas pourquoi vous acceptez encore cet homme chez vous et n'êtes toujours pas partie ;personne ne peut vous prendre par la main ;c'est à vous de partir ,on ne peut vous accompagner. prenez une décision au lieu de poser toujours les mêmes questions dont vous avez les réponses

Par **stema**, le **04/03/2017 à 12:15**

Je suis bloqué dans la peur,rnet aussi dans les opinions discordantes des avocats.rnJe suis très fragile a cause de tout ce que j'ai vécu et pourquoi je suis en un pays de qui je ne connais pas les lois.rnVous pensez que si je parts il faut d'abord entamer procédure de divorce ou il faut essayer de l'entamer de mon pays?rnJe vous remercie encore mais je suis en souffrance.rnMerci

Par **jodelariege**, le **04/03/2017 à 12:51**

si vous entamez une procédure de divorce vous en avez pour plusieurs mois ou années...vous êtes bloquée dans la peur de quoi/qui ?, si c'est votre mari voyez une assistante sociale pour peut être être hébergée dans un centre d'accueil pour femmes en danger...après personne ne peut agir à votre place ,c'est à vous de vous bouger....cela fait 2 mois que vous venez demander des conseils ici mais vous ne les suivez pas...personne ne peut venir vous chercher chez vous pour faire ce que vous voulezsoit vous restez soit vous partez:votre avenir est entre vos mains pas dans les notres

Par **stema**, le **04/03/2017 à 12:59**

Sa veut dire que je devrais partir sans rien faire?rnSans entamer procédure?rnMa peur est d'être recherche pour enlèvement d'enfants.

Par **jodelariege**, le **04/03/2017 à 13:06**

on ne peut prédire l'avenir ,personne n'a de boule de cristal
nil vous a été dit qu'il y a un risque en théorie mais pas trop dans la pratique d'autant plus qu'il est sans papiers...on ne peut prendre de décision pour vous
rn comme supposé plus haut je vois mal la justice donner ce bébé à un homme sans papier donc sans autorisation d'être sur le territoire.

Par **ASKATASUN**, le **04/03/2017 à 13:09**

Bonjour,
[citation]Je suis bloqué dans la peur, rnet aussi dans les opinions discordantes des avocats.[/citation]Est ce vraiment cela qui vous bloque ou le difficile retour qui s'annonce auprès de votre famille en Italie qui vous a mis en garde des difficultés que vous rencontreriez avec cet homme ?
rnComme vous l'on dit divers intervenants, votre enfant est né en France de parents étrangers. En qualité de ressortissante Italienne vous circulez et vous vous installez librement dans tous les pays Européens de l'espace SHENGEN. Faites vous délivrer un passeport par le consulat Italien dont vous ressortez en France. rnCompte tenu du risque de perte de votre logement, retourner en Italie sans délai, retrouver le réconfort, l'aide et l'assistance de vos proches, n'attendez pas d'être à la rue pour le faire.
rnPénalement vous ne risquez rien, dès lors que vous informez le père de votre nouveau domicile en Italie.

Par **stema**, le **04/03/2017 à 13:16**

Je ne peux pas avoir le passeport sans l'autorisation du père,
rnMais je peux avoir peut être un document de voyage provisoire.
rnC'est la peur d'être recherche que me bloque car la bas j'ai des amis que peut m'heberger.
rnJe vous très sur que si je donne mon adresse même a l'étranger y aura pas enlèvement y a un texte de loi pour ce la? Pourriez vous me le communiquer.
rnMerci toute l'aide est bienvenu car je vis un cauchemar.

Par **Tisuisse**, le **05/03/2017 à 09:25**

Bonjour,
rnOn vous a donné le conseil de contacter des associations, tant celle pour aides aux étranger que celles pour aides au femmes battues. Votre assistante sociale vous en donnera les coordonnées. Pourquoi ne faites vous pas ces démarches.
rnPour vos enfants, vous avez le 119 "enfance en danger", numéro de téléphone gratuit, qui vous aidera.
rnBougez-vous bon sang !

Par **morobar**, le **05/03/2017 à 09:39**

Bonjour,
[citation]Je ne peux pas avoir le passeport sans l'autorisation du père,
[/citation]
rnC'est faux, ,il suffit d'un des 2 parents justifiant de l'autorité parentale.

Par **jodelariege**, le **05/03/2017** à **09:46**

bonjour de plus je pense qu'en ce moment la police a autre chose à faire qu'aller chercher un bébé en Italie pour le donner à un SDF sans papier....comme dit Morobar: bougez vous bon sang!

Par **morobar**, le **05/03/2017** à **10:03**

[citation]....comme dit Morobar: bougez vous bon sang!rn[/citation]rnJe ne suis pas l'auteur de la formule, même si j'y adhère.rnMais il paraît qu'il existe des femmes aimant être battues.rnJusqu'ici je ne le croyais pas, en tout cas dans nos contrées.

Par **jodelariege**, le **05/03/2017** à **10:16**

pardon ,rendons à Tisuisse ce qui appartient à Tisuisse....rne je ne pense pas que Stema aime sa situation mais elle est sans doute une personne qui a du mal à se prendre en charge seule ou à s'imaginer vivre seule et est donc une proie facile pour ce genre d'homme.

Par **stema**, le **05/03/2017** à **13:55**

Bonjour,rnJe lis toute votre commentaires et je vous remercie oui jodelariege j'avais du mal à m'imaginer seule et oui je suis sa proie.rnJe continue à regarder sur internet mais je vois que pourrait être considérée comme soustraction d'enfant.rnJ'ai très peur car je ne pourrais pas affronter un procès.rnJe regrette beaucoup mon mariage et aussi d'avoir fait un enfant à jour d'hui je ne souhaite que rentrer chez moi ma je suis terrorisé tant plus que monsieur veut me faire passer pour menteuse et veut que je sois ici à l'entretenir et l'enfant pour pouvoir avoir ses papiers.rnJe me sens dans un terrible cauchemar de fois je voudrais vraiment partir et ne plus penser mais j'ai peur de la prison.

Par **jodelariege**, le **05/03/2017** à **14:01**

bon au bout d'un moment il faut arrêter le délire :il n'y pas de place en prison pour votre situation ;maintenant ou vous partez ou vous arrêtez de vous plaindre ;vous n'êtes pas la propriété de cet homme ni d'aucun homme sur la planète;il n'y a pas que celui là sur terre il y en a encore des milliards....rnpersonne ne peut partir à votre place;cela fait deux mois qu'on vous donne des conseils et vous ne faites rien ;qu'attendez vous de plus de nous? une épaule pour pleurer?rnpartez.point final

Par **Tisuisse**, le **05/03/2017 à 14:17**

@ stema,rnrnSi vous saviez le nombre de femme qui ont épousé& un sans papier, en ont eu un enfant et l'homme est reparti dans son pays, emmenant l'enfant avec eux et la femme n'a plus jamais revu son enfant. Est-ce ça que vous voulez ? Si votre réponse est NON, partez et rentrez chez vous, votre mari, étant sans papier, votre lettre à la préfecture comme quoi il ne s'occupe pas de votre enfant commun sera un point fort pour demande l'annulation du mariage puisqu'il s'agit d'un "mariage gris". Rassurez-vous, une fois ses papiers obtenus, il va vous larguer et récupérer son enfant. Est-ce aussi ça que vous voulez ? Non ? alors n'attendez pas.

Par **stema**, le **05/03/2017 à 14:44**

Merci pour votre soutien ça fait du bien avoir quelqu'un que donne un peu de courage.rnVraiment vous êtes convaincus que je ne pourrais pas aller en prison?nC'est vrai le jour que il aurait ses papiers il deviendra pire que jamais.rnVous me parlez d'annulation je dois la faire ici ou in Italie?rnsi je résilie mon bail et he laisse mes meubles et je ne fais pas mon état de lieu que je risque?rnavant de partir vu mes dettes avec le propriétaire et une société financière je devrais faire un surendettement?rnje dois entamer une procédure d'annulation avant de partir?rnmerci de vos conseils?

Par **Tisuisse**, le **05/03/2017 à 14:48**

Votre mari est autant responsable de vos dettes que vous, laissez-le donc se débrouiller avec le propriétaire et avec votre société de crédit.

Par **stema**, le **05/03/2017 à 14:51**

Le propriétaire a fait un acte d'huissier a mon nom.rnEt le deuxième prêt que j'ai contracté il n'est pas au courant.

Par **Tisuisse**, le **05/03/2017 à 14:56**

Si le deuxième prêt a été fait pour faire face aux dépenses familiales, que votre mari soit au courant ou non, il en a bénéficié autant que sa famille, il en est aussi responsable.rnrnQuant à l'huissier, il n'a pas compétence au delà de son département, alors vous pensez bien que, à l'étranger, fut-ce un pays de la CE, à plus forte raison. Après tout, votre mari est aussi, de part le mariage, devenu automatiquement bénéficiaire du bail de location, donc redevable aussi des loyers dus, anciens ou à venir.

Par **stema**, le **05/03/2017** à **15:34**

Mon mari n'a aucune revenu.rnTout retombe sur moi.

Par **stema**, le **05/03/2017** à **15:52**

J'ai oublié de rajouter que mon propriétaire ne lui considéré pas comme sur le bail car il dit que j'aurais du demander son consentement avant de me marier.

Par **Tisuisse**, le **05/03/2017** à **19:27**

Depuis quand un locataire doit demander l'autorisation à son propriétaire pour se marier ? Cela n'existe pas en France et que cela plaise, ou non, à ce propriétaire, le mariage rend les conjoints automatiquement titulaires du bail et solidaires du paiement des loyers et des charges locatives.

Par **stema**, le **05/03/2017** à **20:14**

Quand j'étais parti de la maison le propriétaire voulait faire abandon de lieu et il est venu lui mettre dehors.rnL'acte d'huissier est a mon seul nom

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017** à **05:40**

L'acte de l'huissier, qu'il soit à votre seul nom, n'a aucune importance car, comme vous êtes mariée, il entraîne, de plein droit, votre mari.

Par **stema**, le **06/03/2017** à **09:13**

Mais monsieur n'a rien il est inconnu dans l'administration.rnPas de travail pas de papiers rien de tout.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017** à **11:43**

Mais ça, ce n'est pas votre problème, laissez le donc se débrouiller tout seul.

Par **stema**, le **06/03/2017 à 12:02**

Oui mais ils vont se refaire sur mes revenus déjà très fiables.rnOr je suis dans la confusion plus totale.rnJe ne sais pas de ou commencer je risque de croller psychologiquement.rnToutes conseils sont les bienvenus.rnMerci

Par **jodelariege**, le **06/03/2017 à 12:12**

bonjour ;les conseils pour faire quoi exactement? car vous en avez eu depuis deux mois.....

Par **stema**, le **06/03/2017 à 12:16**

Comme m'en sortir légalement de cette situation de monsieur plus les dettes.rnJe suis très fragilisé de toute ce la je risque de croller.

Par **jodelariege**, le **06/03/2017 à 13:03**

dans votre premier message du mois de janvier vous dites vouloir partir en Italie avec votre enfant et bien partez maintenant et vous verrez pour le reste après...on ne peut rien faire à votre placernrnpar où commencer?:partez

Par **stema**, le **06/03/2017 à 13:29**

Et si ils vont m'accuser de soustraction de mineur je fais quoi?rnJ'ai appelé même mon consulat il m'ont dit de faire attention a ne pas me mettre en faute.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017 à 13:52**

Aucun risque, je vous rappelle que votre mari est en situation irrégulière en France (sans papier) et qu'il est expulsable à tout moment, marié ou non.

Par **stema**, le **06/03/2017 à 14:49**

Vraiment même si il a un enfant sur le territoire?

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017 à 14:51**

Vous attendez quoi au juste, rentrez dans votre pays avec votre bébé et ne vous occupez plus du reste. Il faut vous le dire comment ? dans quelle langue ? avec des coups de pied aux fesses ?

Par **jodelariege**, le **06/03/2017 à 15:59**

moi aussi j'en ai un peu marre....

Par **stema**, le **07/03/2017 à 09:58**

Bonjour a tous.rnD'abord Merci car je sens que vous avez vraiment pris mon cas a Coeur.rnSachez que je suis très choqué de tout ce que j'ai subi. Ce la me rende fiable et monsieur est très dure et fort et me mis la peur autre que pour moi la France c'est pas mon pays et ses lois sont très difficile a comprendre pour moi et me font peur aussi.rnHier on a discuté encore j'ai lui dit que je veux partir et il m'a dit l'enfant reste ici j'ai lui dit est que tu peux t'occuper de lui tu as les moyens? Il a dit que je ne peux pas partir avec l'enfant j'ai lui dit que je ne peux pas rester ici a faire sa esclave et que je vais appeler la police pour voir si je peux partir ou pas avec mon enfant.rnIl m'a dit que je peux mais que il faut lui donner mon adresse et que je ne peux pas quitter le territoire national.rnOr j'ai rendez-vous demain a mon consulat.rnJ'espère que il peut me protéger.rnS'il vous plait prie pour moi et mes enfants que on peut sortir demain de cette maison et jamais plus revenir.rnMerci

Par **jodelariege**, le **07/03/2017 à 10:04**

bonjour mais pourquoi vous lui dites tout cela? vous n'avez pas besoin de le prévenir de votre départ ;vous voulez son autorisation? comment font les femmes battues ? elles demandent l'autorisation à leur bourreau de partir avec les enfants? non elles partent sans rien direpartez donc ,que voulez vous qu'il fasse légalement puisqu'il est lui même hors la loi sans papier...et comme on dit "aide toi les ciel t'aidera" cela veut bien dire "faites vous même les démarches personne ne le fera à votre place"

Par **stema**, le **07/03/2017 à 10:31**

J'ai peur terriblement peurrnJe viens de lire toute a l'heure l'histoire de une mère norvégien que est parti avec son enfant pour des violences conjugales avec certificat médical et malgré tout son mari sans papiers a obtenu la garde totale de l'enfant et pension alimentaire et elle était accusée de kidnapping.

Par **jodelariege**, le **07/03/2017** à **10:42**

et où avez vous lu cela?

Par **stema**, le **07/03/2017** à **10:43**

Sur Doctissimo si je trouve le link je l'envoie

Par **morobar**, le **07/03/2017** à **10:47**

inutile de se fatiguer pendant des années.rnC'est pourtant simple d'attraper son passeport ou sa carte d'identité, idem pour le petit, de prendre le train direction sa famille en Italie.rnA l'arrivée signaler aux carabiniers qu'on craint pour sa sécurité.

Par **stema**, le **07/03/2017** à **10:49**

Je ne arrive pas a copier le Link le titre est père sans papiers et paternité de complaisance.

Par **jodelariege**, le **07/03/2017** à **11:07**

et bien cherchez donc encore d'autres articles qui vous autorisent à ne pas partir et vous donnent bonne conscience car je crois que vous n'avez pas envie de partir; la peur de je ne sais quoi c'est du pipeau ,vous ne voulez pas partir ,vous voulez rester , alors ne venez plus ici vous plaindre et pleurerpersonnellement j'ai dit ce que j'avais à dire :partez .

Par **stema**, le **07/03/2017** à **11:16**

Je ne arrive pas a copier le Link le titre est père sans papiers et paternité de complaisance.

Par **stema**, le **07/03/2017** à **11:22**

Dieu seul peut savoir si mon seul souhaite n'est pas celle de partir maintenant je serais disponible a toute laisser vêtement tout a seule condition de partir d'ici.rnJe suis même arrive a pense de lui laisser l'enfantrnJusqu'à ou je suis désespéré